

Une profession encore à reconnaître

À l'occasion d'une journée tenue aujourd'hui par l'Ordre des sages-femmes du Québec pour souligner le 10e anniversaire de la création de cet ordre, Claudia Faille, présidente du Regroupement Les Sages-femmes du Québec, a soutenu « Bien que nous ayons plusieurs raisons de célébrer, dix ans plus tard, nous constatons tout de même que les sages-femmes doivent encore se battre pour occuper leur place dans le milieu de la santé comme intervenante de première ligne. »

Malgré la légalisation obtenue en 1999, certains milieux médicaux résistent à accorder une place aux sages-femmes. « Il y a beaucoup de méconnaissance quant à nos compétences et à notre champ de pratique. Heureusement, plus les contacts s'établissent avec les médecins, plus les préjugés s'estompent », reconnaît Claudia Faille.

Des besoins à combler

Un récent sondage SOM mené pour le compte du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confirme que 24 % des femmes souhaitent accoucher en maison de naissance ou à domicile. « Il faut donc faciliter l'intégration et le développement de la pratique sage-femme partout au Québec. Pourtant, le développement des services de sages-femmes ne se fait pas seul », explique Claudia Faille.

Le développement des maisons de naissance se fait lentement. En 2009, on dénombrait neuf maisons de naissance et un service de sages-femmes. « Pour éliminer les listes d'attente, il en faudrait le double », de dire Claudia Faille. Depuis 2004, seules trois maisons de naissance ont ouvert leurs portes, celles de Nicolet, de Blainville et du quartier Limoilou à Québec, ainsi qu'un service de sages-femmes au CSSS Jeanne-Mance à Montréal. Des parents attendent toujours une maison de naissance, entre autres, à Sept-Îles, à Kamouraska, à Amqui, à Chicoutimi, puis en Montérégie et dans Lanaudière. Quelque 13 nouvelles maisons de naissance sont promises d'ici 2018 dans la politique de périnatalité dont s'est doté le Québec en 2008 », précise-t-elle.

Cette politique prévoit également que les sages-femmes soient en mesure d'assurer le suivi périnatal et d'assister l'accouchement de 10 % des femmes enceintes. Il reste de grands pas à franchir, car selon les données du MSSS, au Québec, en 2006, le nombre de naissances vivantes pour lesquelles la mère a été assistée par une sage-femme était de 1279, soit 1,6 % des naissances, comparativement à 0,5 % en 1994.

Des conditions à changer

Les sages-femmes ont subi le décret imposé au milieu de la santé en décembre 2006. Ainsi, actuellement, une sage-femme débutante reçoit un salaire annuel de 44 000 \$, pour un travail comprenant le suivi prénatal, l'accouchement, le suivi postnatal pendant six semaines de la mère et de l'enfant, une disponibilité de garde, etc. « En tenant compte du niveau de responsabilité, de formation, d'engagement, de contraintes au plan des horaires, le salaire est complètement dérisoire, se désole Claudia Faille. La profession de sage-femme exige une grande disponibilité. Nous ne pouvons pas contester cette réalité, mais nous devons trouver des solutions pour la reconnaître à sa juste valeur. Il en va de notre capacité à retenir, mais aussi à recruter des sages-femmes », poursuit-elle.

Accompagnées de la Fédération des professionnelles de la CSN, elles peaufinent actuellement leurs demandes, qui seront déposées aux représentants du MSSS en 2010, en vue du renouvellement de leur entente de travail.

Date : 24 septembre 2009

Source : Regroupement Les Sages-femmes du Québec et CSN

Renseignements: Jacqueline Rodrigue
Service des communications de la CSN
Cellulaire : 514 773-0060 ; bureau : 514 598-2139